

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 avril 2014

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30.

Groupe Agricole de 12h15 à 13h45

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président communique que Mmes les députées Roxanne Meyer et Christelle Luisier Brodard ont fait part de leur intention de démissionner de la délégation vaudoise auprès de la Commission interparlementaire de contrôle du GYB. Par ailleurs, le Comité de soutien à la pétition figurant au point 17 de l'ordre du jour a décidé de la retirer suite à la publication du rapport de la Commission des pétitions. Enfin, M. le Président a le triste devoir de faire part du décès de M. Arnold Chauvy, ancien Président du Grand Conseil. Au début de la séance de l'après-midi, M. le Président signale que M. le député Serge Melly a couru le marathon de Jerusalem en 4 heures. Il informe aussi que le FC Grand Conseil a obtenu un match nul 4 à 4 contre le FC CGN. M. le Président salue M. Pierre-François Veillon, ancien membre du Conseil d'Etat vaudois, à la tribune du public.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Simple questions: Alexis Bally; Christiane Jaquet-Berger. Interpellations: Denis-Olivier Maillefer et consorts; Jacques Neiryck et consorts; Mathieu Blanc; Jérôme Christen. Postulats: Pierre Volet et consorts; Yves Ferrari et consorts; Jérôme Christen et consorts.</p>			
RENV-CE	3.	(14_INT_240) Interpellation Christian Kunze - L'apprentissage et la maturité professionnelle trouvent-ils vraiment leur public dans le canton de Vaud ? (Pas de développement)			
RENV-CE	4.	(14_INT_241) Interpellation Cédric Pillonel - Cachez ce nucléaire que je ne saurais voir (Pas de développement)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 avril 2014

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	5.	(112) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 1,5 million destiné à financer une aide financière exceptionnelle et unique en faveur de la commune de Payerne en vue de financer les travaux de restauration de son abbatale (2ème débat) (2ème débat): les articles 1 à 5 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté à l'unanimité.	DFIRE.	Bonny D.R.	
RENV-COM	6.	(14_MOT_043) Motion Guy-Philippe Bolay et consorts pour assurer une évolution des effectifs de l'administration cantonale en phase avec l'évolution générale de notre canton (Développement et demande de renvoi à commission avec plus de 20 signatures) Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.	DIRH		
OA+M	7.	(138) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit cadre de CHF 7'000'000.-- destiné à financer la poursuite des travaux d'entretien lourd (4ème période) 2014 – 2016 des bâtiments de l'Université de Lausanne à Dorigny (Suite des débats)(1er débat) (1er débat): art. 1: amdt J.-M. Chollet (crédit cadre augmenté à 9 mios) est accepté par 69 oui, 40 non et 5 abstentions. Art. 1 amendé accepté à la majorité, avec quelques avis contraires et de nombreuses abstentions. Art. 2 accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat.	DFJC.	Vuillemin P.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 avril 2014

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	8.	<p>(118) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à garantir l'emprunt de 5'380'000 CHF nécessaire à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP – Haute école de travail social et de la santé – Lausanne) pour créer un nouvel auditoire modulable et assainir énergétiquement l'un de ses bâtiments(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 3 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 98 oui, aucun non et 9 abstentions (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): les articles 1 à 3 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté par 108 oui, soit à l'unanimité.</p>	DFJC.	Kunze C.	
REF	9.	<p>(13_PET_020) Pétition pour Le Vivarium doit vivre! (Suite des débats)</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission des pétitions sont adoptées par 79 oui, 31 non et 12 abstentions (classement de la pétition).</p>	DFJC	Ruch D.	
RENV-CE	10.	<p>(13_MOT_027) Motion Véronique Hurni et consorts - Soins de logopédie - pas d'attente pour nos enfants</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 91 oui, 6 non et 20 abstentions (prise en considération totale de la motion transformée en postulat et renvoi de ce dernier au Conseil d'Etat).</p>	DFJC	Rezso S.	
TRAITE	11.	<p>(13_INT_177) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Dolivo - Université de Lausanne (UNIL) : la communauté universitaire toujours plus surveillée et contrôlée ?</p>	DFJC.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 avril 2014

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	12.	<p>(58) Exposé des motifs et projet de loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le postulat Philippe Ducommun et consorts "Mise en oeuvre d'une loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles, - sur le postulat Olivier Forel et consorts demandant un rapport sur la politique culturelle alternative et non subventionnée dans le canton, et Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Anne Papilloud "Les gens l'appellent l'idole des jeunes (il en est même qui l'envient)"(1er débat) <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de loi est acceptée à l'unanimité. LVCA: art. 1: amdt Papilloud à l'al. 2 est refusé par 58 non, 57 oui et 6 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 65 non, 64 oui et aucune abstention. Art. 1 non amendé accepté. Art. 2 et 3 acceptés. Art. 3bis (nouveau): amdt com accepté à une large majorité, moins une quinzaine d'abstentions. Art. 4: amdt com à l'al. 1 lit. e accepté à la majorité, avec une dizaine d'avis contraires et abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 95 oui, 18 non et 5 abstentions. Amdt Papilloud à l'al. 1 lit. e refusé par 56 non, 55 oui et 5 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est infirmé par 60 oui, 53 non et 2 abstentions. Art. 4 amendé accepté à la majorité, avec plusieurs avis contraires et abstentions. Art. 5: amdts com à l'al. 3 acceptés par 56 oui, 54 non et 4 abstentions à l'appel nominal, après un vote à mains levées ayant conduit au même résultat. Art. 5 amendé refusé par 59 non, 57 oui et 4 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est infirmé par 60 oui, 59 non et 2 abstentions. Amdt Papilloud (introduction d'un art. 5bis nouveau) est refusé à la majorité, moins quelques avis favorables et plusieurs abstentions. Art. 6 et 7 acceptés. Art. 8: amdt com à l'al. 1 lit. e accepté. Art. 8 amendé accepté. Art. 9: amdts com à l'al. 3 acceptés. Amdt com à l'al. 4 accepté à l'unanimité, moins une abstention. Art. 9 amendé accepté à l'unanimité, moins une abstention. Art. 10 à 15 acceptés. Art. 16: amdt com à l'al. 1 accepté. Art. 16 amendé accepté à l'unanimité. Art. 17 et 18 acceptés. Art. 19: amdts com à l'al. 2 acceptés à l'unanimité. Art. 19 amendé accepté à l'unanimité. Art. 20 accepté. Art. 21: amdt com dans les titres de la section et de l'art. acceptés à l'unanimité; amdt com à l'al. 1 accepté à l'unanimité. Art. 21 amendé accepté. Art. 22 à 24 acceptés.</p>	DFJC.	Chevalley C.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 avril 2014

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		Fin du 1er débat.			
OA+M	13.	<p>(59) Exposé des motifs et projets de lois sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) et modifiant la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS), la loi sur la presse (LPresse) et Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat du Groupe radical et consorts "Pour un plan directeur de la muséographie dans le Canton de Vaud (08_POS_044)(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière générale sur les 3 projets de lois est acceptée à l'unanimité. LPMI: art. 1 accepté. Art. 2 à 6 acceptés. Art. 7: amdt com à l'al. 1 (ajout d'un second al.) accepté à une très large majorité, moins quelques abstentions. Art. 7 amendé accepté à l'unanimité. Art. 8 à 15 acceptés. Art. 16: amdt com à l'al. 1 accepté à l'unanimité. Art. 16 amendé accepté à l'unanimité. Art. 17 et 18 acceptés. Art. 19: amdt com à l'al. 1 accepté à l'unanimité. Art. 19 amendé accepté à l'unanimité. Art. 20 à 33 acceptés. Art. 34: amdt Roulet à l'al. 3 est refusé par 60 non, 41 oui et 11 abstentions. Art. 34 non amendé accepté. Art. 35 et 36 acceptés. Art. 37: amdt com à l'al. 4 accepté à l'unanimité. Art. 37 amendé accepté à l'unanimité. Art. 38 à 49 acceptés. Fin du 1er débat. LPNMS: art. 1 à 88 acceptés. Art. 1bis (nouveau): amdt com accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat. LPresse: art. 5 et 5bis acceptés. Fin du 1er débat.</p>	DFJC.	Chevalley C.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 avril 2014

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	14.	<p>(117) Exposé des motifs et projet de décret accordant une aide à fonds perdu unique et non renouvelable de CHF 2,5 millions en faveur d'un concept de promotion oenotouristique sur 5 ans et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Pierre-Yves Rapaz et consorts - "Le canton solidaire des viticulteurs" (11_POS_244)(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 96 oui, 4 non et 11 abstentions (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): les articles 1 et 2 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté à l'unanimité.</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sur le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat P.-Y. Rapaz sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport).</p>	DECS.	Maillefer D.O.	
RENV-SD	15.	<p>(121) Exposé des motifs et projet de décret accordant au CE un crédit de CHF 5'623'766 destiné à financer la prise de participation dans la société Salines Suisses du Rhin SA, autorisant le CE à adhérer à la Convention intercantonale sur la vente du sel en Suisse du 22 novembre 1973, abrogeant la loi sur la contrebande du sel (LSel) du 29 mai 1804(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur les trois projets de décrets est acceptée à l'unanimité.</p>	DECS.	Jungclaus Delarze S.	08/04/2014
RENV-T	16.	(13_PET_022) Pétition pour le maintien de la Poste de Paudex	DECS	Christen J.	08/04/2014
RET	17.	(13_PET_017) Pétition en faveur de M. Felipe Olavarrieta pour l'obtention d'un permis humanitaire	DECS	Germain P.	
RENV-T	18.	(13_INT_155) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Marc Oran et consorts - La poste ferme des bureaux : jusqu'à quand ?	DECS.		08/04/2014

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 avril 2014

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	19.	(13_INT_160) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques-André Haury - L'autorisation de séjour (Livret B pour étrangers) est-elle accordée avec toute la rigueur nécessaire ?	DECS.		08/04/2014
RENV-T	20.	(13_INT_130) Réponse du Conseil d'Etat à Interpellation Jean-Michel Favez relative aux trop nombreuses infractions dénoncées dans le secteur des métiers de bouche et des activités analogues	DECS.		08/04/2014
RET	21.	(14_POS_063) Postulat Jean-Michel Favez - Pour une approche innovante afin de lutter contre la pénurie de logements (Développement et demande de prise en considération immédiate) L'auteur de l'intervention communique qu'il la retire après un débat caractérisé par l'esprit joyeux du 1er avril.	DIS		
RENV-T	22.	(124) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 4'841'000.- pour financer la part cantonale des travaux routiers nécessaires à l'adaptation à la croissance du trafic, du réseau de bus régionaux du district de Nyon dans la région de Terre-Sainte et de la jonction autoroutière de Coppet (1er débat)	DIRH.	Modoux P.	08/04/2014
RENV-T	23.	(125) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 5'430'000.- pour financer les travaux de réhabilitation de la route cantonale 639 entre Mollie-Margot et le giratoire des Deux-Ponts sur le territoire des communes de Savigny et Forel (Lavaux)(1er débat)	DIRH.	Modoux P.	08/04/2014
RENV-T	24.	(13_INT_132) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Andreas Wüthrich - Les CFF sont-ils sur un nuage ?	DIRH.		08/04/2014
RENV-T	25.	(12_INT_005) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - Qui du canton ou de l'utilisateur des transports publics va passer à la caisse?	DIRH.		08/04/2014
RENV-T	26.	(13_INT_183) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Dominique-Richard Bonny et consorts - A9b : l'OFROU se moque du Nord vaudois !	DIRH.		08/04/2014

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 avril 2014

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	27.	(13_POS_049) Postulat Stéphane Rezso et consorts concernant la gestion des bretelles d'accès autoroutières par feux - Gestion des rampes dynamiques pour fluidifier le trafic	DIRH	Modoux P.	08/04/2014
RENV-T	28.	(13_MOT_029) Motion Guy-Philippe Bolay et consorts - Crèches d'entreprise - Evitons de démotiver les sociétés en les faisant passer 2 fois à la caisse !	DIRH	Attinger Doepper C.	08/04/2014
RENV-T	29.	(83) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 1'670'000.- en vue de financer la troisième phase de subventions cantonales en faveur des chemins riverains et de l'amélioration du bilan écologique des rives et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la mise en oeuvre du Plan directeur des rives du lac Léman (1er débat)	DTE	Cretegny G. (Majorité), Bally A. (Minorité)	08/04/2014
RENV-T	30.	(85) Exposé des motifs et projet de lois modifiant : - la loi du 10 mai 1926 sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains (LML) et - la loi du 5 septembre 1944 sur l'utilisation des lacs et cours d'eau dépendant du domaine public (LLC) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats : - Jean-Michel Favez et consorts demandant que la loi sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains (LML) soit modifiée afin de faciliter la réalisation des objectifs sur le Plan directeur des rives vaudoises du Lac Léman (11/POS/290) ; - Fabienne Freymond Cantone et consorts demandant une définition plus restrictive des constructions considérées comme constructions légères sur le domaine public du lac (11/POS/292)(1er débat)	DTE	Cretegny G. (Majorité), Bally A. (Minorité)	08/04/2014
RENV-T	31.	(13_MOT_032) Motion Raphaël Mahaim et consorts au nom du groupe des Verts en faveur de la géothermie - pour voir loin, il faut creuser profond !	DTE	Schwaar V.	08/04/2014
RENV-T	32.	(13_POS_036) Postulat Jean-François Cachin et consorts - L'avenir pour les deux pontons et la digue olympique installés en face du CIO et du quai d'Ouchy à Lausanne	DTE, DIRH	Brélaz F. (Majorité), Aellen C. (Minorité)	08/04/2014
RENV-T	33.	(13_PET_016) Pétition pour la suppression de la liste des chiens potentiellement dangereux de la loi sur la police des chiens	DTE	Nicolet J.M.	08/04/2014

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 avril 2014

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	34.	(13_POS_039) Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour des procédures accélérées en matière de constructions d'importance minime	DTE	Randin P.	08/04/2014

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :